



Déclaration trimestrielle PPA



santé
famille
retraite
services



A déclarer sur le site www.caf.fr / www.msa.fr ou à nous renvoyer dans les plus brefs délais
Art. R 262.7 du code de l'action sociale et des familles

CAEN, le 17 janvier 2020

Exp: MSA Côtes Normandes Siège social : 37 rue de Maltot 14026 CAEN CEDEX 9
649

Références à rappeler :

Numéro d'allocataire : 1570214047107 NSA
CANDON LOUIS
Dossier suivi par :
CPF1

MR CANDON LOUIS
27 LD LA GRANDE LANDE
14450 CRICQUEVILLE EN BESSIN

DECLAREZ VOS RESSOURCES TRIMESTRIELLES EN
LIGNE SUR WWW.MSA.FR OU RETOURNEZ CE
DOCUMENT DANS LES MEILLEURS DELAIS.

MOIS CONCERNÉS : Novembre 2019 à Janvier 2020

Votre situation familiale : Vous vivez seul(e) avec 1 enfant(s) ou personne(s) de moins de 25 ans

- la situation n'a pas changé
 la situation a changé depuis le voici ma nouvelle situation :

Pour chaque membre de votre foyer, déclarez les ressources perçues chaque mois (sans les centimes), n'indiquez pas les prestations familiales versées par la caf/MSA.

	Nom : CANDON Prénom : LOUIS Né(e) : 19/02/1957			Nom : Prénom : Né(e) :		
Ressources	Novembre	Décembre	Janvier	Novembre	Décembre	Janvier
Salaires	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €
Indemnités chômage	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €
Pensions alimentaires reçues	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €
Si autres ressources, précisez :	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €
Aucune ressource (cochez la case)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Argent placé		<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €		<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €		

	Nom : Prénom : Né(e) :			Nom : Prénom : Né(e) :		
Ressources	Novembre	Décembre	Janvier	Novembre	Décembre	Janvier
Salaires	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €
Indemnités chômage	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €
Pensions alimentaires reçues	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €
Si autres ressources, précisez :	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €
Aucune ressource (cochez la case)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Argent placé		<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €		<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> €		

Si vous ou un membre de votre foyer ne percevez plus l'une des ressources déclarées, ni aucune ressource qui la remplace, précisez :

qui :, quelle ressource : et depuis quelle date :

Je certifie sur l'honneur que les renseignements fournis dans cette déclaration sont exacts. Je m'engage à signaler à ma Caf/MSA tout changement dans ma situation familiale ou professionnelle. Je prends connaissance que cette déclaration fera l'objet d'un contrôle auprès du Conseil Général, de pôle emploi, du service des impôts et de l'ASP.

A _____ le _____

Signature (OBLIGATOIRE) du demandeur (ou de son représentant) ou du conjoint, concubin(e) ou pacsé(e)

Ne rien inscrire au verso

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Art. L.262-50 à L.262-53 du code de l'action sociale et des familles - Art. 441-1 du Code pénal). La Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Votre déclaration doit nous parvenir dans les plus brefs délais, datée et signée. Vos droits en dépendent.

Comment remplir votre déclaration ?

Si votre situation ne correspond plus à celle indiquée :

- 1 cochez la case « la situation a changé depuis le... » en indiquant la date de ce changement et la nouvelle situation familiale (naissance, divorce...)

Utilisez une feuille à part pour nous signaler un changement concernant :

- 1 une nouvelle adresse ;
- 1 les conditions de logement (hébergement à titre gratuit, location, élection de domicile...) ;
- 1 une situation professionnelle (activité salariée, non salariée, création ou reprise d'entreprise, contrat unique d'insertion, stage de formation rémunéré ou non, cessation ou début d'activité...) ;
- 1 toute autre situation (études, maladie, congé parental, sabbatique, sans solde, contrat de volontariat, service civique...).

Pour vous ou les autres membres de votre foyer : précisez le nom et prénom de la ou des personnes concernées, la nature et la date de ce changement.

Indiquez toutes les ressources perçues chaque mois par vous-même et l'ensemble des membres de votre foyer mentionnés sur la déclaration (sans préciser les centimes d'euros).

Cumulez les montants d'une même nature perçus pour un même mois par une même personne et indiquez le total dans la colonne. (Exemple : vous avez deux contrats de travail. Vous devez cumuler vos deux salaires et les indiquer sur la ligne « salaires »)

Si vous devez déclarer d'autres natures de ressources que celles indiquées sur la déclaration :

- 1 une ligne supplémentaire « si autres ressources, précisez... » est prévue à cet effet dans la déclaration.

Reportez sur cette ligne, les codes correspondants figurant sur la liste, puis indiquez le montant pour chaque mois concerné (Exemple : vous percevez des indemnités journalières maladie et des salaires. Vos salaires sont à indiquer sur la ligne « salaires » et vos indemnités sur la ligne « autres ressources » en indiquant le code : « MAL »).

Si vous devez déclarer des ressources pour d'autres personnes non mentionnées sur la déclaration :

- 1 utilisez les tableaux vierges ;
- 1 indiquez le nom, prénom et date de naissance des personnes concernées et leurs ressources.

Si vous ou l'un des membres de votre foyer ne disposez d'aucune ressource :

- 1 cochez seulement la case « aucune ressource » et n'inscrivez rien dans les autres cases.

Si vous ne percevez plus l'une des ressources que vous avez déclarées antérieurement, ni aucune ressource qui la remplace à ce jour (par exemple des indemnités de chômage) :

- 1 précisez, en fin de déclaration, pour quel membre du foyer, quelles ressources et depuis quelle date.

Si vous avez à nous indiquer des ressources pour plus de quatre membres du foyer et/ou d'autres natures de ressources :

- 1 indiquez sur une feuille à part le nom, prénom et date de naissance des personnes concernées et la nature de ces ressources.

IMPORTANT :

- 1 **N'attendez pas de recevoir votre déclaration trimestrielle de ressources pour signaler à votre caisse un changement professionnel, familial ou de conditions de logement pour vous ou un membre de votre foyer.**
- 1 **N'inscrivez rien au verso de la déclaration trimestrielle.**
- 1 **Ne joignez aucun autre document à votre déclaration et à votre éventuelle feuille d'informations complémentaires.**

LISTE DES NATURES DE RESSOURCES

NATURES DE RESSOURCES INDIQUÉES SUR VOTRE DÉCLARATION

Nature des ressources imposables ou non (y compris celles perçues à l'étranger)	Code	Vous devez déclarer avec ce code
Salaires	SAL	<p>Ne remplissez pas cette ligne si vous êtes non salarié.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le montant net avant retenues et saisies de tous les salaires, y compris : les traitements et salaires pour les artistes-auteurs, la rémunération intégrale des apprentis, des personnes en contrat de professionnalisation, des assistantes maternelles, des gérants salariés minoritaires ou égalitaires en cas d'affiliation au régime général, des contrats aidés (Cec et Cui dont Cae et Cie) et des Cava, les rémunérations sous forme de Cesu, le montant des bourses d'études ou de recherche imposables, les allocations forfaitaires en remboursement de frais professionnels engagés (repas, hébergement, etc.), pécule versé aux compagnons d'Emmaüs. - Les heures supplémentaires et heures complémentaires. - Les indemnités perçues au titre d'un contrat de volontariat dans les armées y compris gendarmerie. - Rémunération garantie en Esat. - Revenus des élus locaux déclarés en "traitements et salaires" auprès des services fiscaux. - Rappel de salaire.
Indemnités de chômage	CHO	- Le montant des allocations chômage versées par Pôle emploi ou un autre organisme, avant retenue et saisie ⁽¹⁾ .
Pensions alimentaires reçues	PAR	<ul style="list-style-type: none"> - Les pensions reçues pour vous-même et/ou votre conjoint et/ou vos enfants, versées à l'amiable ou suite à une décision de justice (contribution aux charges du mariage, prestation compensatoire, pensions alimentaires versées par un ex conjoint ou le parent des enfants) ; - Les sommes versées régulièrement par les parents.
Aucune ressource		Cochez cette case si vous n'avez aucune ressource pour le mois concerné.
RUBRIQUE «SI AUTRES RESSOURCES PRÉCISEZ»		
Revenus de stage et de formation professionnelle	STG	- Les rémunérations de stage y compris celles payées par le Pôle emploi (AREF : Allocation de retour à l'emploi-formation et Rsp : Rémunération des stagiaires du public)
Revenus des professions non salariées du régime général : <ul style="list-style-type: none"> - Travailleurs indépendants - Auto-entrepreneurs, vendeurs à domicile indépendants (VDI soumis au régime réel), artistes auteurs - Aidants familiaux 	RNS	<p>Montant du chiffre d'affaire après abattement applicable à l'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour la vente de marchandises en l'état ou transformées : 71 % - pour les prestations de service : 50 % - pour les professions libérales et pour les artistes auteurs ⁽²⁾ : 34 % sur les BNC. - Dédommagement perçu en tant qu'aidant familial.
Revenus des professions non salariées du régime agricole	RNS	<ul style="list-style-type: none"> - Si vos revenus professionnels sont soumis à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des BIC/BNC : montant du chiffre d'affaire après abattement applicable à l'activité : <ul style="list-style-type: none"> - pour la vente de marchandises en l'état ou transformées : 71 % - pour les prestations de service : 50 % - pour les professions libérales et pour les artistes auteurs ⁽²⁾ : 34 % sur les BNC. - Si vos revenus professionnels sont soumis à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéficiaires agricoles : montant du dernier bénéfice agricole. - Dédommagement perçu en tant qu'aidant familial.
Retraites, pensions, rentes	PRR	- Le montant net avant retenues et saisies ⁽¹⁾ , des pensions de retraite, de préretraite progressive ou totale, de réversion, des rentes d'accident du travail, des rentes et pensions d'invalidité, des rentes viagères, de l'Aer (Allocation équivalent retraite), allocation veuvage.
Indemnités journalières pour maternité, paternité, adoption	MAT	- Le montant des indemnités journalières reçues avant retenues et saisies ⁽¹⁾ .
Indemnités journalières maladie, maladie professionnelle, accident du travail	MAL	- Le montant des indemnités journalières de la Sécurité sociale avant retenues et saisies ⁽¹⁾ .
Autres ressources	AUT	<ul style="list-style-type: none"> - les indemnités perçues au titre d'un contrat de volontariat civil ou assimilé au service civique ; - Les sommes d'argent non placées perçues au titre d'un héritage ou de gains au jeu.

(1) Retenues et saisies : acomptes, retenues pour remboursement de prêt, pour règlement de dettes alimentaires ou celles effectuées en remboursement de trop-perçu d'indemnités (chômage, Sécurité sociale).

(2) Selon le régime d'imposition de vos revenus (droits d'auteur ou revenus non salariés BNC), mentionnez vos revenus dans une seule catégorie : en salaires (SAL) ou en revenus des personnes non salariées (RNS).